Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026079-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Modification des tarifs municipaux 2026

DEL-2026-079

Numéro de la délibération : DEL-2026-079

Nomenclature ACTES : Divers

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 29 juin 2026

Date de convocation du conseil : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, M. Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Alexandre DESHAYES donne procuration à M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX donne procuration à Mme Alexandra LE NY, M. Frédéric MAGUET donne procuration à M. Bertrand LE TADIC, M. Sébastien QUERO donne procuration à M. Roger BERNON

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026079-DE

Modification des tarifs municipaux 2026

Rapport de Roger BERNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les articles 256 et suivants du Code Général des Impôts définissant les critères d'imposition ;

Vu la délibération DEL-2025-098 du conseil municipal du 8 décembre 2025 fixant les tarifs 2026 ;

Vu la délibération DEL-2026-013 du conseil municipal du 12 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 de la ville de Pontivy ;

Vu la commission finances, performance publique et administration générale du 18 juin 2026 ;

Considérant que la location de la cuisine et de la vaisselle du Palais des congrès ainsi que la mise à disposition de personnel (régie et sécurité incendie) lors d'un évènement organisé dans le cadre d'une location de salle au Palais des congrès constituent des éléments imposables ;

Nous vous proposons :

- d'adopter la modification des tarifs communaux relatifs à la location de salles au Palais des congrès pour l'année 2026 conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 29 juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :